



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

haut débit

Question écrite n° 41850

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le manque de couverture d'Internet en haut débit dans certaines zones rurales du département de Vaucluse. En effet, de nombreuses communes ou parties de communes situées notamment dans la région de Cavaillon, sont encore privées de ce service. Cet outil, indispensable au bon développement des entreprises qui y sont installées, manque aujourd'hui cruellement. Le Premier ministre ayant annoncé l'accélération de la mise en oeuvre du plan numérique, visant à garantir pour tous le haut débit avant le 1er janvier 2010, il la prie de bien vouloir lui préciser les mesures qui seront mises en place afin d'y parvenir.

Texte de la réponse

L'aménagement numérique du territoire porte en effet des enjeux importants de compétitivité et d'attractivité des territoires. Malgré les efforts importants des opérateurs et de certaines collectivités locales depuis 2001, la couverture en services haut débit est encore très inégale et plus de 500 000 lignes, principalement en zones rurales, sont inéligibles à l'ADSL. Depuis 2004, les collectivités peuvent effectivement prendre la compétence numérique et mettre en place des réseaux de collecte neutres et ouverts à la concurrence, pour compléter ou renforcer l'action des opérateurs. Cette compétence n'est toutefois pas obligatoire, ce qui a conduit à des situations très inégales entre les territoires en matière de couverture et de diversité des offres haut débit. Le conseil régional PACA a voté en avril 2009 le programme Boucle locale haut débit pour faciliter la couverture des zones blanches haut débit, avec le soutien de l'État et de l'Europe. Ce programme a été présenté récemment aux communes de Cavaillon et Cheval-Blanc car il pourrait répondre à leurs attentes. Par ailleurs, le conseil général de Vaucluse réfléchit actuellement à l'opportunité de déployer un réseau d'initiative publique, ciblant notamment les zones d'activités. L'État et la région ont récemment fait part de leur soutien à cette réflexion. Cependant, la réalisation d'un projet de ce type peut prendre plusieurs années. C'est pourquoi, dans le contexte du récent plan « France numérique 2012 », le Gouvernement a pris l'initiative de faire émerger d'ici le début de l'année 2010 des offres d'accès haut débit au tarif de 35 euros par mois, équipement de réception compris. La procédure de labellisation des opérateurs prêts à proposer de telles offres vient d'être lancée. Un certain nombre d'opérateurs ont pris les devants et annoncé la commercialisation de services d'accès internet par satellite respectant ces critères.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41850

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1250

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7085